Accord de partenariat dans le secteur de la pêche CE/Côte d'Ivoire: mise en oeuvre de l'accord 2018-2024. Protocole

2018/0267(NLE) - 28/01/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la pêche a adopté le rapport de João FERREIRA (GUE/NGL, PT) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole relatif à la mise en œuvre de l’accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l’Union européenne et la République de Côte d’Ivoire (2018-2024).

La commission a recommandé que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion du protocole.

Ce protocole permettra à l’Union européenne et à la République de Côte d’Ivoire de collaborer plus étroitement afin de promouvoir une politique de pêche durable, l’exploitation responsable des ressources halieutiques dans les eaux de la Côte d’Ivoire et de soutenir les efforts de la Côte d’Ivoire visant à développer son économie bleue.